



## Compagnie d'Arc de Seichamps

6, avenue du Grémillon - 54425 PULNOY

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 0654083  
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 784 du 19/04/1984

Téléphone : 06 29 06 97 60    Mail : [rode54425@gmail.com](mailto:rode54425@gmail.com)  
Site internet : <https://arcseichamps.sportsregions.fr>



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

Salle Martinchamps, rue du Tourmalet à Seichamps

Mercredi 11 octobre 2023

<b>Membres présents</b>
Roland DEGARDIN Pouvoir d'Alain LIEGER
Evelyne DEGARDIN
Dominique HINGRAY
Sophie VIATTE
Eldo SCARANO
Corinne SCARANO
Estelle LEONARDELLI
Philippe CHERRIERE
José LOPEZ
Gérard HENRION
Richard MARCHAL
Olivier VALTAT
Margaux VALTAT
Jean-Bernard MARTIN
Virginie KUHLMANN pour ses filles Théa et Elyne

14 archers présents, 1 représentante de 2 archers de moins de 16 ans  
et 1 pouvoir reçu portant le total des voix à 17  
le quorum est atteint.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'AG de la saison 2021-2022
2. Rapport moral
3. Rapport financier
4. Vérificateur aux comptes
5. Budget prévisionnel
6. Bilan Sportif
7. Questions diverses

Les membres de la Compagnie d'Arc de Seichamps se sont réunis en assemblée générale le mercredi 11 octobre 2023 à 19h00 dans la salle Martinchamps du complexe sportif, rue du Tourmalet à Seichamps.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents (liste ci-dessus).

L'assemblée est présidée par Roland DEGARDIN en qualité de Président en exercice.

Estelle LEONARDELLI, secrétaire, assure le secrétariat de séance..

Conformément à l'article 9 des statuts, 17 des membres remplissant les conditions d'électorat étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant.

Roland DEGARDIN, ouvre l'assemblée générale à 19 h 15. Il salue et remercie les membres présents. Il excuse M. CHANUT, Maire de Seichamps, et Madame VIVIER, Adjointe à la vie associative et sportive à la Municipalité de Seichamps, retenus par une réunion en mairie.

## **1 - Approbation du procès-verbal de l'AG de la saison 2021-2022**

Aucune anomalie n'étant relevée dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la saison 2021-2022, l'assemblée approuve le dit procès-verbal et l'adopte à l'unanimité.

## **2 – Rapport moral**

Roland DEGARDIN présente le rapport moral de l'année écoulée.

L'épidémie de covid19 étant presque oubliée, nous avons pu reprendre une activité normale. Nous avons organisé nos trois concours habituels, le challenge d'automne en salle les 29 et 30 octobre 2022, le challenge de printemps les 06 et 07 mai 2023 et le challenge d'été les 1<sup>er</sup> et 02 juillet 2023. Nous avons également organisé la Saint Nicolas pour les jeunes archers les 06 et 07 décembre 2022, la Saint Sébastien le 21 janvier 2023 dans la salle Martinchamps et le tir du Roy le 1<sup>er</sup> mai 2023. Nous avons également participé au challenge du CD54TA qui nous a permis de rencontrer, en toute convivialité, d'autres compagnies de Meurthe et Moselle.

Les effectifs, qui étaient revenus au niveau d'avant la pandémie ont de nouveau chuté lors de la saison 2022-2023, nombres d'archers ayant renoncé à renouveler leur adhésion en raison de la situation économique incertaine et de l'inflation.

Les effectifs adultes de la saison 2022-2023 sont de 25 licenciés, avec 5 nouvelles inscriptions et 20 réinscriptions et les effectifs jeunes de 26 licenciés, avec 14 réinscriptions et 12 nouvelles inscriptions.

La notoriété de la Compagnie d'Arc de Seichamps est toujours présente au-delà des limites de la commune, puisque chez les adultes, 7 adhérents habitaient Seichamps, 7 Pulnoy, les 11 autres venant de communes environnantes, et chez les jeunes, 10 venaient de Seichamps, 5 de Pulnoy et 11 des communes environnantes.

Les trois entraîneurs titulaires d'un diplôme fédéral, assistés d'archers de la Compagnie compétents, ont assurés les entraînements des jeunes répartis sur trois séances d'une heure trente, l'une le mardi, les deux autres le mercredi et des débutants de plus de quinze ans le vendredi au cours d'une séance de deux heures. Sur l'ensemble de la saison, l'entraînements des jeunes s'est effectué sur 104 séances soit 156 heures, celui des débutants de plus de 15 ans sur 38 séances soit 76 heures. Entraîneurs et assistants sont des bénévoles qui ne peuvent intervenir qu'en fonction des disponibilités que leur laisse leur emploi du temps professionnel ou familial.

Fidèles à nos habitudes nous avons organisé les compétitions que nous avons inscrites au calendrier fédéral. Toutes ces compétitions étaient qualificatives pour les championnats régionaux et de France.

Les 29 et 30 octobre 2022, nous avons organisé notre 32<sup>ème</sup> challenge d'automne dans la salle Martinchamps du complexe sportif de Seichamps où nous avons accueilli, répartis sur quatre départs, 89 archers venus de 21 compagnies du Grand Est et d'autres régions.

Nous avons organisé sur le terrain de rugby Louis Revello du complexe sportif de Seichamps deux concours de tir en extérieur ouverts aux arcs classiques et arcs à poulies.

Les 06 et 07 mai 2023 c'était le challenge de printemps combinant la discipline internationale et la discipline nationale. Si la participation a été affectée par l'augmentation du coût des carburants et par conséquence celui des déplacements, elle est restée satisfaisante par rapport à celle aux concours organisés par d'autres compagnies sur la même période, certaines ayant dû annuler leur faute d'un nombre d'archers inscrits insuffisant. Notre challenge a vu, sur trois départs la participation de 100 archers venues de 22 compagnies du Grand Est et d'autres régions.

Nous avons enchainé en organisant les 1<sup>er</sup> et 02 juillet notre challenge d'été, dernier concours sur le Grand Est qualificatif pour les championnats de France de tir National et International, jeunes et adultes. 92 archers venus de 20 compagnies ont pris part à cette compétition qui comme le challenge de printemps se déroulait sur trois départs.

Renouant avec ses traditions, la Compagnie a prévu d'organiser quelques festivités comme la Saint Nicolas pour ses jeunes, la Saint Sébastien le samedi 20 janvier 2024, et le Tir du Roy le mercredi 1er mai 2024.

En plus d'être présente comme les années précédentes sur le Forum des Associations de Seichamps où de nombreux contacts ont été pris, la Compagnie, en vue de faire découvrir le tir à l'arc, a participé à la « semaine sport découverte » organisée par la Mairie de Seichamps et qui a permis à de nombreux seichanais de tester ce sport.

Le président a remercié tous les bénévoles pour leur implication tout au long de l'année dans les activités de la Compagnie et sans qui ces manifestations n'auraient pas eu lieu et qui seront de nouveaux mis à contributions lors des concours et des festivités prévus pour la saison à venir. Le bénévolat au sein de la Compagnie a représenté 1142 heures au cours de la saison 2022-2023.

Il remercie également au nom de la compagnie les instances officielles (CD54TA, Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le CRTA-GE), pour leur soutien sportif ainsi que la Municipalité de Seichamps pour son appui financier, logistique et matériel.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Rapport financier**

Sophie VIATTE, trésorière de la Compagnie, présente le rapport financier qui fait apparaître un bilan positif de 1236,84 €. Ce bénéfice est dû aux recettes générées par l'organisation de nos concours.

La commune de Seichamps a versé une subvention de 1 200 €, le Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est une participation à l'organisation de stage de 816,50 € et le Comité Départemental 54 de Tir à l'Arc une aide aux déplacements sur les championnats de France de 176,33 €.

Les autres instances officielles n'ont versé aucune aide.

### **4 – Vérificateur aux comptes**

Gérard HENRION, vérificateur aux comptes n'a été constaté aucune anomalie.

Les comptes sont très bien tenus, les pièces justificatives jointes bien classées et il n'a eu aucune difficulté pour vérifier et approuver ces comptes. Il félicite et remercie Sophie pour ce bon travail.

Il souligne que le transfert régulier des sommes du compte courant vers le compte Livret Bleu a permis une augmentation des produits financiers qui, pour la première fois, ont dépassés les frais bancaires.

Le vérificateur aux comptes ayant donné son quitus, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Gérard HENRION accepte de rester vérificateur aux comptes.

### **5 – Budget prévisionnel**

Sophie VIATTE présente le budget prévisionnel pour 2023-2024.

Le budget prévisionnel pour 2023-2024 est calqué sur celui de la saison 2022-2023, la seule subvention potentielle pour l'année à venir restant celle de la municipalité de Seichamps d'un montant de 1200 €, à laquelle pourra s'ajouter éventuellement les aides du Comité Régional et du Comité Départemental de Tir à l'Arc

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

## 6 – Bilan Sportif

Si tous les jeunes peuvent prendre part aux compétitions, les adultes désirant le faire doivent avoir pris une licence « pratique en compétition ». Seuls huit sur les vingt-cinq adultes licenciés à la Compagnie l'ont fait.

Six adultes et sept jeunes ont participé à au moins un concours en salle, pour un total de soixante-dix-huit engagements, et sept adultes et six jeunes à un concours en extérieur totalisant soixante engagements, tous ces concours étant qualificatifs pour les championnats régionaux et de France. Ces treize archers ont dignement défendu les couleurs de la compagnie.

Comme pour les concours qualificatifs, le nombre d'archers représentant la Compagnie dans les compétitions de niveau supérieur a été de quatre jeunes et cinq adultes pour le tir en salle et quatre jeunes et six adultes pour le tir en extérieur. Cela a toute de même permis d'avoir vingt-huit engagements dans les championnats départementaux, treize dans les championnats régionaux et huit dans les championnats de France, soit un total de quarante-neuf qui ont générés 8010 km de déplacements.

Les résultats obtenus par nos archers sont satisfaisants avec quatorze titres de champions de Meurthe et Moselle, quatre titres de champions du Grand Est et huit qualifications pour des championnats de France avec à la clé le titre de championne de France de tir en salle pour Margaux Valtat.

Le Président félicite l'ensemble des archers qui ont fait briller les couleurs de la compagnie et de la commune de Seichamps dans les salles et sur les terrains de compétitions.

Le bilan sportif est approuvé à l'unanimité.

## 7 – Questions diverses

Les entraîneurs demandent le remplacement des cordes des arcs mis à disposition des archers débutants et l'achats de nouvelles flèches pour remplacer celles cassées et compléter le râtelier.

La proposition ayant reçu l'agrément de membres de l'assemblée générale, Roland Dégardin va se charger des achats.

Aucune autre question diverse n'étant posée, le Président prononce la clôture de l'assemblée générale à 21h15 en remerciant les participants pour leur présence et en les invitant au pot de l'amitié préparé par quelques archers.

La secrétaire de séance  
Estelle LEONARDELLI



Le Président  
Roland DEGARDIN

